

RUPT SUR MOSELLE

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

PEDT



Préambule	3
Collectivité territoriale porteur du projet	3
Coordinateur du projet	3

1. Territoire et publics concernés

Présentation de Rupt sur Moselle	4
Périmètre et public concerné par le PEdT	4
Etat des lieux - Recenser les ressources locales	5
Domaines de compétence	6
Offre du territoire avant la réforme	6
Articulation avec les autres dispositifs existants	6

2. Finalités du projet éducatif territorial

Objectifs	7
-----------	---

3. Mise en œuvre

Durée du Projet éducatif	9
Les temps concernés par le Projet éducatif local	9
Les principes d'organisation	9
Communication avec les familles	9
Modalité d'inscription	9
Locaux	9
Formation	10
Accueil des publics particuliers	10

Diffusion du PEdT	10
Durée du PEdT	11

4. Pilotage

Composition du comité de pilotage	12
Autre partenaires associés au comité de pilotage	12
Composition du comité technique	12
Modalités de pilotage	12
Conventions établies	12

5. Cohérence éducative et évaluation

Evaluation	13
------------	----

6. Documents annexes

Situation des établissements scolaires publics	14
Situation des infrastructures	15
Plannings hebdomadaires	16
Formulaire d'inscription et règlement du service	17

Préambule

Le projet éducatif territorial (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les activités périscolaires sont à penser en articulation avec le projet d'école. Elles doivent contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants et favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents communaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées, dans le cadre du projet, recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs.

Collectivité territoriale porteur du projet

Commune de Rupt sur Moselle
Elu Référent : Gisèle VIGNERON
Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires
Mairie de Rupt sur Moselle
10 rue de l'église
B.P. 20 004
88360 RUPT SUR MOSELLE
Tél. 03 29 24 34 09
mairie@ruptsurmoselle.fr

Coordinateur du projet

Responsable pédagogique : David DUCHANOIS
Directeur des accueils périscolaires communaux
Mairie de Rupt sur Moselle
10 rue de l'église
B.P. 20 004
88360 RUPT SUR MOSELLE
Tél. 03 29 24 34 09
communication@ruptsurmoselle.fr

1. Territoire et publics concernés

Présentation de Rupt sur Moselle

Rupt sur Moselle est une Commune de 3 518 habitants, située au Sud-Est du département des Vosges, en région Lorraine. Elle est également située dans le massif des Vosges, entre 430 et 900 m d'altitude. Elle est bordée au sud par le département de la Haute-Saône et la région Franche-Comté. Rupt sur Moselle marque l'entrée dans les Vosges moyennes, reconnaissables par leurs immenses forêts de montagne, constituées principalement de résineux et de quelques hêtraies.

Sur le territoire de la commune, deux petites vallées latérales partent de la vallée principale vers le nord-est (vallées du Dessus de Rupt et de Grandrupt).

La ligne de crête au sud de la Commune constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin de la mer du Nord (Rhin) et de la Méditerranée (Rhône). Le point le plus bas de cette ligne de crête, le col du Mont de Fourche (621 m), permet un accès vers la vallée du Breuchin et Luxeuil-les-Bains.

La majeure partie du territoire (75 %), accidentée, est recouverte de forêts (feuillus et résineux), qui gagnent du terrain sur les espaces défrichés. Le fond de la vallée, plat et large de 0,2 à 1 km, est occupé par des pâturages et quelques cultures (maïs), utilisés pour l'élevage bovin (production de lait).

Jusqu'à fin 2007, la RN 66 (de Remiremont à Bâle), traversait le bourg et constituait son centre névralgique. La plupart des commerces se trouvent aujourd'hui le long de cette route déclassée (RD 466). La nouvelle route nationale passe plus au sud, à flanc de coteaux, et domine le village. Le long de la Moselle, plusieurs usines (dont certaines encore en activité) et cités ouvrières rappellent le passé industriel (textile) de la Commune.

La ville est sous l'influence de l'aire urbaine de Remiremont, située 12 km en aval.

Jusqu'à la fin des années 1990, la Commune possédait la particularité d'avoir une mine de fluorine en activité.

(Source population : INSEE 2018)

Périmètre et public concerné par le PEDT

Le périmètre du projet éducatif concerne la Commune de Rupt sur Moselle sur les secteurs scolaires du Centre et des Meix. Le secteur de Saulx étant en regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Ferdrupt.

Le public visé est celui des enfants de 2 à 11 ans scolarisés en cours maternelle et élémentaire.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

2 écoles publiques :

- école primaire du Centre :

Bâtiment maternel au 1 bis rue Louis Courroy

Bâtiment élémentaire au 18 rue Jules Ferry

- école primaire des Meix :

23 route de Maxonchamp

Elèves scolarisés dans l'établissement scolaire public du 1^{er} degré

Total général	311			
	Maternelle		Élémentaire	
Total par niveau	115		196	
Répartition par classe	TPS	3	CP	38
	PS	35	CE1	45
	MS	42	CE2	43
	GS	35	CM1	37
			CM2	33

(Source : BASE élèves avril 2021)

Etat des lieux - Recenser les ressources locales

La Commune de Rupt sur Moselle n'est pas concernée par des dispositifs tels que zone de revitalisation rurale ou zone d'éducation prioritaire.

L'école primaire du Centre est présente sur deux sites différents pour la maternelle et l'élémentaire.

Les horaires de l'école du Centre tiennent compte du transport scolaire qui dessert l'école mais aussi, et principalement, le collège Jean Montémont. Ce point a été moins problématique pour l'école primaire des Meix étant donné que le transport scolaire s'adapte aux horaires de l'école souhaités par la communauté éducative et des parents d'élèves.

Horaires des écoles et des accueils de loisirs périscolaires :

- école primaire du Centre :

- maternelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8:35 à 11:35 et de 13:35 à 16:35

Accueil périscolaire : 7:00 à 8:35 - 11:35 à 13:35 - 16:35 à 19:00

- élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8:25 à 11:25 et de 13:25 à 16:25

Accueil périscolaire : 7:00 à 8:25 - 11:25 à 13:25 - 16:25 à 18:00

- école primaire des Meix :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8:25 à 11:25 et de 13:15 à 16:15

Accueil périscolaire : 7:00 à 8:25 - 11:25 à 13:15 - 16:15 à 17:45

La Commune a pour atout sur son territoire de nombreuses structures culturelles, socioculturelles et sportives (bibliothèque, gymnase, stade, mille club, salle socioculturelle et halle de la gare, complexe de loisirs et de sport les Gravières, skate parc), voie verte. Ces outils qui servent principalement au tissu dense associatif ruppéen seront l'un et l'autre des points forts à faire valoriser dans le projet. La Commune dispose également d'un cadre de vie agréable avec la présence d'espaces verts et particulièrement d'espaces boisés propices à la promenade.

Activités périscolaires et extrascolaires existantes :

Structures/activités	Périscolaire	Extrascolaire
Accueil de loisirs déclaré	école maternelle du Centre école élémentaire du Centre école primaire des Meix	ALSH 3-6ans en juillet ALSH 6-11 ans en juillet ALSH 11-13 ans en juillet
Associations culturelles		Bibliothèque Scop'Arts

Structures/activités	Périscolaire	Extrascolaire
		Union Musicale
Ecole de Musique		Syndicat intercommunal
Associations sportives		Atout form' (gymnastique) AAPPMA (pêche) CAHM (athlétisme) Club pongiste (ping pong) Club vosgien (randonnée) Esprit country 88 HCVHM (Handball) Judo club Karaté Kyokushin Stade ruppéen (football) Tennis club

Domaines de compétence

La Commune de Rupt sur Moselle assure la compétence pour les domaines suivants :

- Scolaire
- Périscolaire
- Restauration scolaire
- Extrascolaire

Offre du territoire

Avant la mise en place du Projet Educatif Territorial, la Commune de Rupt sur Moselle proposait déjà des accueils périscolaires, déclarés auprès de jeunesse et sports et respectant les obligations du Code de l'action sociale et des familles, pour chaque école le matin, le midi et le soir.

Articulation avec les autres dispositifs existants

La Commune de Rupt sur Moselle entretient un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse depuis 2002 et renouvelé en 2018. Ce CEJ a permis d'améliorer et de développer l'offre d'accueil par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants. C'est ainsi qu'une convention d'objectifs et de financement permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

2. Finalités du projet éducatif territorial

Objectifs

Des objectifs partagés

L'objectif principal du PEdT est d'offrir un parcours éducatif accessible à tous les enfants au cours de leurs scolarités de la maternelle à l'élémentaire.

Le parcours éducatif

- Le parcours éducatif est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pauses, inscrits dans un processus d'évolution. Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne dans un environnement collectif.
- L'enfant doit évoluer dans un itinéraire favorisant la progression des savoirs être et des savoirs faire.
- Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité. Celle-ci doit pouvoir être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiés.
- L'objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux axes éducatifs du Projet Educatif Territorial au cours de sa scolarité en maternelle et élémentaire.
- Il est construit en cohérence entre les différents temps de l'enfant.
- Il bénéficie d'un encadrement de qualité et sécurisant.

Quatre grands axes éducatifs, identifiés en lien avec les projets d'école et les projets éducatifs des services communaux, ont été déclinés en objectifs.

1. Favoriser le vivre ensemble

« C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir. »

Tags : respect individu singularité groupe société valeurs

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de son territoire

2. Développer la confiance et l'estime de soi

« Différente et liée, l'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est. Elle est du ressort de l'intimité et peut s'exprimer dans le « savoir-être ». La confiance en soi se bâtit autour des savoir-faire, des résultats, de la résistance et des échecs. Dans les deux cas, elles sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et à soi. »

Tags : émotions qualités partager s'affirmer

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se connaître soi-même
- L'affirmation de soi

3. Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, numériques et sportives

« L'accès à ces pratiques et ces connaissances c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes »

Tags : ouverture respect stimuler les différences plaisir

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se construire une représentation du monde à l'échelle de l'individu
- Aller à la rencontre de la culture

4. Sensibiliser à la nature, l'environnement et à la santé

« Sensibiliser à la nature, l'environnement et à la santé, c'est observer et expérimenter pour en comprendre les enjeux afin de pouvoir se responsabiliser et modifier ses comportements »

Tags : observer respecter s'épanouir prévenir découvrir

Enjeux éducatifs :

- Prendre soin de soi et des autres
- Connaître son environnement proche

Tous ces objectifs s'articuleront dans un cadre visant à respecter les principes de laïcité et de citoyenneté (respect de l'autre, des différences, apprentissage de la politesse, du bien vivre ensemble, de la non violence).

3. Mise en œuvre

Durée du Projet éducatif local

3 ans de septembre 2021 à août 2024. Il est important que le PEdT soit évolutif, et donc régulièrement évalué, avec une clause d'aménagement si nécessaire au terme de chaque année scolaire.

Les temps concernés par le Projet éducatif territorial

Le PEdT concerne tous les temps périscolaires à caractère éducatif et de loisirs.

Les principes d'organisation

Les accueils périscolaires de loisirs sont déclarés auprès de Jeunesse et Sports par la Commune de Rupt sur Moselle et l'association les gros câlins.

Les partenaires et acteurs du PEdT :

Structures ou intervenants des NAP	Nature des activités	Critère de choix des enfants participants
Gros câlins	Cirque / motricité	2-6 ans
ATSEM	Activités manuelles, jardinage	2-6 ans
Personnel communal	Activités extérieures – jeux de ballons Activités manuelles en lien avec les saisons	6-11 ans
Cuisiner communal	Atelier cuisine	2-11 ans
Les enseignants des écoles	Temps scolaire et APC	2-11 ans

Tout au long de l'année scolaire, l'équipe technique est en recherche pour diversifier l'offre des activités, par conséquent, ce tableau évoluera dans le temps et permettra de faire vivre le projet.

Communication avec les familles

- Site internet de Rupt sur Moselle, une page sera au Projet Educatif Territorial
- Publications communales, bulletin annuel et trimestriel
- Conseils d'école
- Réunions d'information
- Affichages au sein des accueils et écoles
- Dépliant d'information au moment des inscriptions

Modalité d'inscription

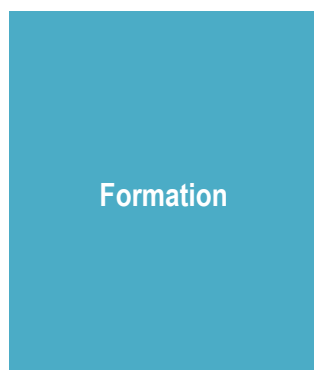
L'inscription est réalisée par le biais d'un formulaire disponible en Mairie et sur le site internet www.ruptsurmoselle.fr
Les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) sur l'ensemble de l'année scolaire.

Locaux

- Les activités périscolaires de loisirs sont réalisées dans les écoles pour les Meix et l'élémentaire du Centre, une convention sera établie afin de définir l'utilisation de ces locaux hors temps scolaire. L'accueil périscolaire de loisirs des 2 à 6 ans, est assurée par l'association les gros câlins, se réalise dans les locaux de l'association et dispose également de certaines structures et matériel de l'école maternelle du Centre.
- école maternelle du Centre
 - Salle de motricité
 - Classes
 - Préau et cour de l'école
 - école élémentaire du Centre



- Salle Accueil périscolaire
 - Salle BCD
 - Salle informatique
 - Salle art plastique
 - Classe libre équipée d'un TBI
 - Préau et cour de l'école
- école primaire des Meix
 - Salle BCD
 - Salle informatique
 - Préau et cour de l'école



Formation

Des formations sont mises en place :
Formation BAFA en cours pour un agent communal.
Formation continue des agents communaux avec le CNFPT sur des thématiques comme la réglementation des temps périscolaires, les aspects pédagogiques en temps périscolaire, travail en cohérence éducative au sein d'une équipe et sur la mise en place d'activités spécifiques.
L'opportunité du Projet Educatif Territorial est de faire acquérir des formations diplômantes pour les encadrants qui le souhaiteraient mais aussi d'assurer une remise en question de tous avec des formations en continue sur des points que les agents veulent explorer pour se parfaire.

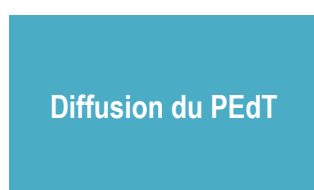


Accueil des publics particuliers

Actuellement, les accueils périscolaires n'accueillent pas d'enfants en situation d'handicap. Toutefois, la Commune est en mesure de les accueillir de par la mise aux normes de ses bâtiments.

Dans le cas où un enfant en situation d'handicap devait participer aux activités périscolaires, le comité technique sera chargé d'établir un accompagnement particulier, d'anticiper par la mise en place de formation pour l'encadrement.

Dans tous les cas, un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) sera établi.



Diffusion du PEdT

Le Projet Educatif Territorial sera diffusé dans son intégralité sur le site internet de la Commune et des écoles.

Il sera également transmis à chaque famille par courriel lors de la confirmation d'inscription aux accueils périscolaires.

Il pourra également être abordé lors des Conseils d'écoles.



Durée du PEdT

Le comité de pilotage a décidé d'une durée de 3 ans pour le Projet Educatif Territorial de Rupt sur Moselle.

Il a précisé qu'il souhaitait durant ces trois années le faire vivre, notamment lors de son évaluation, en le modifiant, l'ajustant ou le complétant.

4. Pilotage

Composition du comité de pilotage

M. Stéphane TRAMZAL, Maire de Rupt sur Moselle
Mme Gisèle VIGNERON, Adjointe aux affaires scolaires
M. Fabien MANGEAT, Conseiller municipal et membre de la commission scolaire
Mme Béatrice BOURGEOIS, Directrice générale des services
M. David DUCHANOIS, Service scolaire Mairie

Mme Isabelle NORMAND, Directrice école primaire du Centre
Mme Tiffany TRAMZAL, Présidente APE Centre

M. Stéphane HOUILLON, Directeur école primaire des Meix
Mme Solène BEAUMONT, Présidente APE Meix

Mme Nathalie HUMBERT, Présidente CAHM
Mme Sylviane DE MONTARSOLO, Responsable Bibliothèque pour tous
Mme Sabrina JACOB, Présidente les Gros câlins
M. Antoine CERESA, Président du Stade ruppéen

Autres partenaires associés au comité de pilotage

M. Loïc QUESTE, Inspecteur E.N. Remiremont
ou son représentant

Mme la Directrice de la CAF des Vosges
ou son représentant

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Vosges
ou son représentant

Composition du comité technique

Mme Gisèle VIGNERON, Adjointe aux affaires scolaires
Mme Béatrice BOURGEOIS, Directrice générale des services
M. David DUCHANOIS, Service scolaire Mairie
Mme Manuelle MOUGENOT, Agent communal périscolaire
Mme Sandrine PIERREL, Directrice accueil périscolaire les Gros câlins

Modalités de pilotage

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an pour réaliser un bilan de l'année scolaire et permettre d'enrichir le projet. Le Comité Technique aura plus un rôle de suivi tout au long de l'année scolaire, il se réunira au moins une fois par trimestre et par son action permanente, il pourra répondre aux problématiques qui se posent durant l'année scolaire sans attendre qu'un bilan annuel soit réalisé.

Conventions établies

Occupation des locaux scolaires

5. Cohérence éducative et évaluation

Evaluation

Ce projet s'inscrit dans une démarche collaborative où tous les adultes qui, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissent avec les enfants, sont considérés comme co-éducateurs de l'enfant.

Par échange d'informations, la réflexion partagée, le travail en commun et la création d'outils, la Commune de Rupt sur Moselle souhaite renforcer le partenariat permettant à la communauté éducative de remplir ses missions le plus pertinemment possible, dans la perspective d'élargir cette approche à tous les temps périscolaires :

- Apporter une morale, physique et affective aux enfants par l'élaboration d'un cadre et des règles de vie communes.
- Développer les liens pédagogiques dans la continuité éducative.
- Développer la communication aux familles.
- Assurer la cohérence éducative de tous les acteurs de l'école.

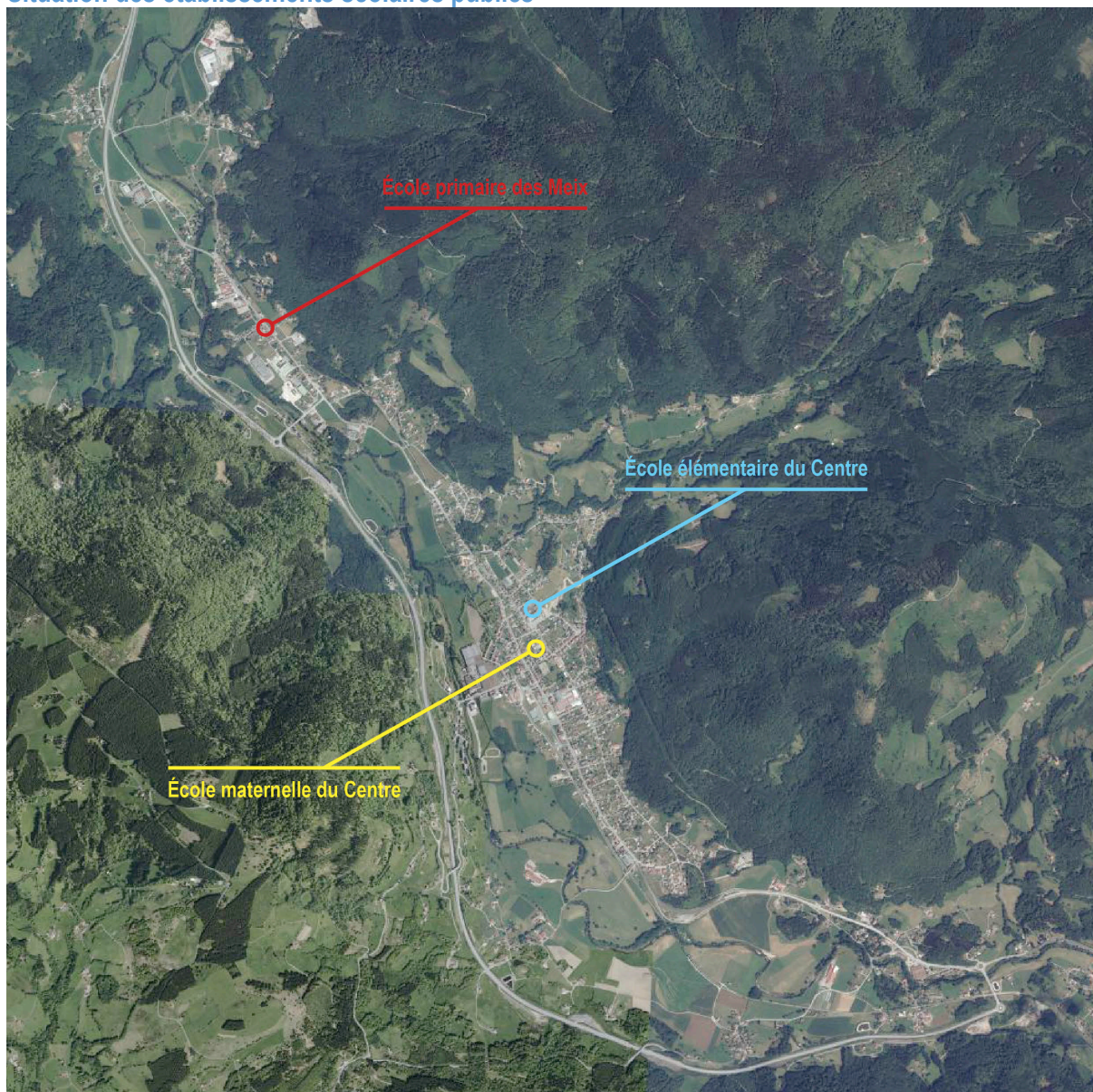
Ce projet s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue et donc, d'évaluation.

Afin de permettre l'évaluation des actions éducatives, la Commune de Rupt sur Moselle mettra en place des outils afin de vérifier la pertinence des objectifs éducatifs :

- Moyens quantitatifs - élaboration de tableaux de bord recensant :
 - la diversité des activités périscolaires par an.
 - le nombre d'intervenants diplômés.
 - le nombre d'associations mobilisées pour les activités périscolaires.
 - le suivi de la fréquentation des temps d'activités périscolaires, taux de participation des enfants en fonction des tranches d'âges.
 - l'identification des moyens et des actions à mettre en place.
- Moyens qualitatifs
 - Réunion d'évaluation du comité de pilotage au moins une fois par an.
 - Réunion de suivi et d'évaluation du comité technique tout au long de l'année
 - Accompagnement auprès des intervenants et suivi des activités (par la présence du coordonnateur sur les lieux durant toutes ces périodes).
 - Satisfaction des familles et des intervenants sur l'impact de l'offre éducative proposée sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration, évolution de comportement identifiée par les familles chez leur enfant, ressenti des enfants (par le biais de questionnaires et rencontres).
 - Satisfaction des intervenants éducatifs sur les conditions matérielles et pédagogiques à disposition (par le biais de questionnaires et rencontres).

6. Documents annexes

Situation des établissements scolaires publics



Situation des infrastructures



Établissements scolaires :

- 1 > école maternelle du Centre
- 2 > école élémentaire du Centre

Équipements socioculturels et sportifs

- 3 > Terrains de tennis
- 4 > Futur complexe (théâtre, judo, karaté, musique, etc)
- 5 > Gymnase municipal (salle 1 et 2)
- 6 > Salle Mille club
- 7 > Crèche et accueil périscolaire les Gros câlins
- 8 > Halle de la Gare
- 9 > Centre socioculturel

À proximité du centre socioculturel :

- > Stade municipal
- > Complexe de loisirs et de sports les Gravieres

Plannings hebdomadaires

Ecole maternelle du Centre

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7:00-8:35	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8:35-11:35	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11:35-13:35	INTERCLASSE		INTERCLASSE	
13:35-16:35	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
16:35-19:00	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	

Temps scolaire : ■ Temps périscolaire : ■

Ecole élémentaire du Centre

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7:00-8:25	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8:25-11:25	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11:25-13:25	INTERCLASSE		INTERCLASSE	
13:25-16:25	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
16:25-18:00	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	

Temps scolaire : ■ Temps périscolaire : ■

Ecole primaire des Meix

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7:00-8:25	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8:25-11:25	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11:25-13:15	INTERCLASSE		INTERCLASSE	
13:15-16:15	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
16:15-17:45	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	

Temps scolaire : ■ Temps périscolaire : ■



FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022 – École élémentaire du Centre

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RESTAURANT SCOLAIRE
UNE FICHE À REMPLIR PAR ENFANT

Le formulaire devra être complété uniquement à l'encre noire

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de l'enfant : Prénom :

Né(e) le | | | | | | | | | | | | | | | |

Sexe : Masculin Féminin

Classe en 2021-2022 : Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'enseignant en 2021-2022 :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | | | |

N° Tél. pro : | | | | | | | | | | | | | | | |

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | | | |

N° Tél. pro : | | | | | | | | | | | | | | | |

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Adresse électronique : **(une seule adresse obligatoire pour l'accès au portail famille)**

Situation familiale : Célibataire Mariés Vie maritale Pacsés Divorcés Séparés Veuf/Veuve

Nom et adresse de l'assurance responsabilité civile ou extra scolaire **(ne pas joindre d'attestation)** :

..... N° Police :

Autre(s) enfant(s) à charge :

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | | | |

Contact et prise en charge : (Personne(s) à joindre en cas d'urgence si les parents sont indisponibles et/ou autorisée(s) à venir chercher l'enfant)

Nom : Prénom :

Autorisé à être contacté en cas d'urgence

Lien de parenté :

Autorisé à venir chercher l'enfant

N° Tél. fixe : | | | | | | | | | | | | | | | |

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom :

Autorisé à être contacté en cas d'urgence

Lien de parenté :

Autorisé à venir chercher l'enfant

N° Tél. fixe : | | | | | | | | | | | | | | | |

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | | | |

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA FACTURATION DES PRESTATIONS

Nom et prénom du redevable légal :

(la facture est établie au nom du redevable légal)

Mode de garde : conjointe alternée exclusive (jugement à fournir)

Nom et Prénom de l'allocataire CAF : **N° CAF :**

Joindre une attestation récente mentionnant votre quotient familial en cas de régime spécifique (MSA, SNCF, etc.).

PRÉ-INSCRIPTION(S) AUX SERVICES

La remise du formulaire à la Mairie n'a pas valeur d'inscription aux différents services sollicités, sa validation définitive vous sera notifiée par courriel (retour du présent contrat signé par le responsable des services).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LOISIRS

Accueil périscolaire du Centre :

- Matin** 7H00 à 8H25
- Midi** (uniquement pour les enfants qui mangent à la cantine)
- Midi sans repas** 11H25 à 12H10
- Soir** 16H25 à 18H00

Facturation à chaque trimestre, toute heure commencée sera facturée. Tarification horaire en fonction du quotient familial.

RESTAURATION SCOLAIRE

- FORFAIT de 4 jours** (votre enfant mange tous les jours de la semaine)
- FORFAIT de 3 jours** (votre enfant mange 3 fois par semaine, les jours étant définis à l'avance) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Facturation à chaque vacance scolaire, le forfait sera facturé intégralement, seules les sorties pédagogiques seront déduites.

- TICKET REPAS** (Achat depuis le portail famille en ligne. L'achat doit être réalisé avant 12h00 le vendredi pour la semaine suivante)

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves de l'école élémentaire du Centre doivent être inscrits obligatoirement sur le site internet de la Région Grand Est www.fluo.eu/88 Rentrée 2021 : nouveau règlement des transports scolaires. Les nouvelles conditions d'accès au transport sont consultables sur le site internet de la Région dédié à ce service.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Allocataire CAF :

Vous nous avez autorisés à rechercher votre quotient familial (autorisation sur demande) : vous n'avez plus besoin de nous apporter la dernière notification CAF, ni votre avis d'imposition.

Non allocataire CAF :

Veillez nous fournir une attestation récente mentionnant votre quotient familial.

Tout dossier incomplet sera refusé et retourné.

Les règlements des services sont consultables sur le site internet www.ruptsurmoselle.fr ou en Mairie auprès du service scolaire

Je soussigné(e), le responsable légal, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à respecter le règlement intérieur et les modalités de fonctionnement de ces services.

Le responsable légal :

- **OUI** **NON** accepte que les photos où mon enfant apparaît soient publiées dans les différentes publications communales ainsi que sur le site internet de Rupt sur Moselle.
- **OUI** **NON** - donne l'autorisation à la Commune de Rupt sur Moselle de consulter mon quotient familial sur le site de la CAF grâce à mon N° d'allocataire porté ci-dessus. Ce quotient, valable pour la durée de l'année scolaire, ne sera utilisé qu'afin de calculer ma participation financière à l'accueil périscolaire.

À Le

Signature :



Cadre réservé au service scolaire de la Mairie

- Inscription validée.**
- Inscription refusée.**
- Dossier incomplet.**

Fait à Rupt sur Moselle, le /20

CACHET



FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022 – École primaire des Meix

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RESTAURANT SCOLAIRE
UNE FICHE À REMPLIR PAR ENFANT

Le formulaire devra être complété uniquement à l'encre noire

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de l'enfant : Prénom :

Né(e) le | | | | | | | | | | | | | |

Sexe : Masculin Féminin

Classe en 2021-2022 : Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'enseignant en 2021-2022 :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | |

N° Tél. pro : | | | | | | | | | | | | | |

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | |

N° Tél. pro : | | | | | | | | | | | | | |

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Adresse électronique : (une seule adresse obligatoire pour l'accès au portail famille)

Situation familiale : Célibataire Mariés Vie maritale Pacsés Divorcés Séparés Veuf/Veuve

Nom et adresse de l'assurance responsabilité civile ou extra scolaire (ne pas joindre d'attestation) :

N° Police :

Autre(s) enfant(s) à charge :

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom : Né(e) le | | | | | | | | | | | | | |

Contact et prise en charge : (Personne(s) à joindre en cas d'urgence si les parents sont indisponibles et/ou autorisée(s) à venir chercher l'enfant)

Nom : Prénom :

Autorisé à être contacter en cas d'urgence

Lien de parenté :

Autorisé à venir chercher l'enfant

N° Tél. fixe : | | | | | | | | | | | | | |

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | |

Nom : Prénom :

Autorisé à être contacter en cas d'urgence

Lien de parenté :

Autorisé à venir chercher l'enfant

N° Tél. fixe : | | | | | | | | | | | | | |

N° mobile : | | | | | | | | | | | | | |

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA FACTURATION DES PRESTATIONS

Nom et prénom du redevable légal :

(la facture est établie au nom du redevable légal)

Mode de garde : conjointe alternée exclusive (jugement à fournir)

Nom et Prénom de l'allocataire CAF : N° CAF :

Joindre une attestation récente mentionnant votre quotient familial en cas de régime spécifique (MSA, SNCF, etc.).

PRÉ-INSCRIPTION(S) AUX SERVICES

La remise du formulaire à la Mairie n'a pas valeur d'inscription aux différents services sollicités, sa validation définitive vous sera notifiée par courriel (retour du présent contrat signé par le responsable des services).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LOISIRS

Accueil périscolaire du Centre :

- Matin** 7H00 à 8H25
- Midi** (uniquement pour les enfants qui mangent à la cantine)
- Soir** 16H25 à 17H45

Facturation à chaque trimestre, toute heure commencée sera facturée. Tarification horaire en fonction du quotient familial.

RESTAURATION SCOLAIRE

- FORFAIT de 4 jours** (votre enfant mange tous les jours de la semaine)
- FORFAIT de 3 jours** (votre enfant mange 3 fois par semaine, les jours étant définis à l'avance) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Facturation à chaque vacance scolaire, le forfait sera facturé intégralement, seules les sorties pédagogiques seront déduites.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves de l'école primaire des Meix doivent être inscrits obligatoirement sur le site internet de la Région Grand Est www.fluo.eu/88

Pour les enfants qui fréquentent la restauration scolaire, l'inscription au transport scolaire est obligatoire.

Rentrée 2021 : nouveau règlement des transport scolaires. Les nouvelles conditions d'accès au transport sont consultables sur le site internet de la Région dédié à ce service.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Allocataire CAF :

Vous nous avez autorisés à rechercher votre quotient familial (autorisation sur demande) : vous n'avez plus besoin de nous apporter la dernière notification CAF, ni votre avis d'imposition.

Non allocataire CAF :

Veillez nous fournir une attestation récente mentionnant votre quotient familial.

Tout dossier incomplet sera refusé et retourné.

Les règlements des services sont consultables sur le site internet www.ruptsurmoselle.fr ou en Mairie auprès du service scolaire

Je soussigné(e), le responsable légal, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à respecter le règlement intérieur et les modalités de fonctionnement de ces services.

Le responsable légal :

- **OUI** **NON** accepte que les photos où mon enfant apparaît soient publiées dans les différentes publications communales ainsi que sur le site internet de Rupt sur Moselle.
- **OUI** **NON** - donne l'autorisation à la Commune de Rupt sur Moselle de consulter mon quotient familial sur le site de la CAF grâce à mon N° d'allocataire porté ci-dessus. Ce quotient, valable pour la durée de l'année scolaire, ne sera utilisé qu'afin de calculer ma participation financière à l'accueil périscolaire.

À Le.....

Signature :



Cadre réservé au service scolaire de la Mairie

- Inscription validée.
- Inscription refusée.
- Dossier incomplet.

Fait à Rupt sur Moselle, le /20

CACHET

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1. ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de Naissance

Garçon

Fille

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le temps périscolaire ; elle évite de vous démunir du carnet de santé de votre enfant.

2. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins Obligatoires	oui	non	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie			___/___/___	Coqueluche*	___/___/___
Tétanos			___/___/___	Haemophilus influenzae B*	___/___/___
Poliomyélite			___/___/___	Hépatite B*	___/___/___
Ou DT Polio			___/___/___	Méningocoque C*	___/___/___
Ou Tétracoq			___/___/___	Rubéole-Oreillons-Rougeol*	___/___/___
				BCG	___/___/___

*Vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi ?

(joindre un certificat médical de contre-indication)

Injections de sérum	Nature	Dates
		___/___/___
		___/___/___

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Groupe sanguin de l'enfant (si connu) :

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, informez votre médecin que les agents ne sont pas habilités pour administrer les médicaments aux enfants du temps périscolaire.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autre(s) :

Allergies :

Asthme : oui non

Médicamenteuse : oui non

Si oui, lequel :

Alimentaire : oui non

Si oui, lequel :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

.....

.....

En cas de problème allergique, l'enfant bénéficie-t-il d'une automédication :

oui non

Si oui, lequel :

Indiquez ci-après :

Les **difficultés de santé** (Maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation). En précisant les dates et les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. Précisez.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. | | | | | | | | | |

Mobile : | | | | | | | | | |

N° de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom et prénom du médecin traitant :

Tél. du médecin traitant : | | | | | | | | | |

L'enfant bénéficie-t-il : De la PUMA (CMU)
 D'une prise en charge S.S. à 100 %

Fournir les attestations (PUMA et prise en charge S.S.)

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés et autorise le responsable de l'accueil périscolaire à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Rupt sur Moselle, le..... **Signature :**

Contact : Mairie de Rupt sur Moselle - Service Scolaire
10 rue de l'église – B.P. 20 004 – 88360 Rupt sur Moselle
Tél. 03 29 24 34 09 – Fax : 03 29 24 42 63 – communication@ruptsurmoselle.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement Intérieur des services scolaires de la Commune de Rupt sur Moselle

- **Accueils périscolaires de Loisirs**
- **Restauration scolaire**

1. Accueils périscolaires de loisirs

Les accueils périscolaires de la Commune de Rupt sur Moselle sont un service à caractère social et éducatif, ils ont pour but d'accueillir en dehors des horaires de classe les enfants scolarisés à l'école élémentaire du Centre et primaire des Meix de Rupt sur Moselle.

Il s'agit d'un lieu de détente et de loisirs dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

Les accueils périscolaires de loisirs de la Commune sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (jeunesse et sports) et la Protection Maternelle et Infantile.

L'encadrement et la surveillance seront assurés par le personnel communal formé et qualifié placé sous l'autorité du directeur des accueils périscolaires de loisirs et du Maire.

1.1 Admission

L'accueil périscolaire est un service proposé aux enfants scolarisés à l'école élémentaire du Centre et primaire des Meix.

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants ne présentant aucun signe de maladie (fièvre, grippe, maladie contagieuse ...). Aucun médicament ne sera administré pendant l'accueil.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire dès lors que leur handicap permet au personnel d'assurer la surveillance des autres enfants.

L'admission au service nécessite une inscription préalable accompagnée de la fiche sanitaire de liaison.

Les enfants bénéficiant d'une dérogation de secteur scolaire, y compris pour les motifs de droit, seront admis en fonction de la disponibilité des places.

1.2 Horaires

L'accueil périscolaire est ouvert les jours d'école.

Accueil du Centre : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h25, de 11h25 à 12h10 pour les enfants qui ne mangent pas au restaurant scolaire, de 11h25 à 13h25 pour les enfants qui mangent au restaurant scolaire et de 16h25 à 18h00.

Accueil des Meix : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h25, de 11h25 à 13h15 pour les enfants qui mangent au restaurant scolaire et de 16h15 à 17h45.

1.3 Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles établi par la CAF des Vosges. Toute heure entamée est due. L'accueil périscolaire de loisirs est soutenu financièrement par la CAF des Vosges.

Le règlement pourra être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement auprès de la trésorerie de Le Thillot ou depuis le portail famille www.monespacefamille.fr

1.4 Inscription

L'inscription à l'accueil périscolaire doit être réalisée avant le début des vacances d'été pour la rentrée de septembre. En cours d'année scolaire, l'inscription peut être réalisée à tout moment sur demande auprès du service scolaire de la Mairie.

La capacité d'accueil étant limitée, des inscriptions pourront être refusées.

Une fiche d'inscription devra obligatoirement être remplie par les parents. Cette fiche comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Elle concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter l'accueil périscolaire de loisirs, même de manière occasionnelle ou irrégulière.

1.5 Fonctionnement

Les enfants doivent arriver le matin, propres et doivent avoir pris leur petit déjeuner.

Les jouets personnels (doudou...) que les enfants apportent doivent être conformes aux normes de sécurité.

Le soir, les enfants pourront goûter à l'accueil périscolaire de loisirs à la condition d'avoir apporté le nécessaire. Les friandises, bonbons sont strictement interdits.

Le soir, les enfants ne seront remis qu'aux responsables légaux ou toute autre personne ayant été désignée sur la fiche d'inscription.

La Commune se réserve le droit de refuser l'accueil au service, aux parents qui ne respecteraient pas de manière répétée l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire de loisirs.

Il est rappelé que l'accueil périscolaire de loisirs n'est pas un soutien scolaire ni même une aide aux devoirs.

1.6 Conditions de sortie des enfants

A l'issue de la période de garde, les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées.

Dans le cas où la personne ne se présente pas à la fermeture de l'accueil périscolaire pour reprendre l'enfant, le personnel prend contact avec les familles par téléphone.

Un agent de l'équipe d'encadrement reste sur place jusqu'à ce que l'enfant soit remis à ses parents. Le montant de la rémunération correspondant au temps de travail supplémentaire accompli par le personnel pourra être réclamé.

En aucun cas, le personnel n'est habilité à raccompagner l'enfant.

1.7 Mesures à prendre en cas de maladie ou d'accident

Si un enfant est malade au cours de son séjour à l'accueil périscolaire, les parents (ou la personne désignée sur le formulaire d'inscription) sont invités à venir le chercher. En cas de besoin, le médecin traitant sera averti.

En cas d'accident grave ou nécessitant des soins médicaux importants immédiats, le personnel alerte immédiatement les secours (SAMU 15, Pompiers 18), puis les parents ou la personne désignée.

Un rapport sur les circonstances est adressé par les témoins de l'accident à l'inspecteur d'académie et à la direction départementale de la jeunesse et des sports.

En cas d'accident mineur (contusion ou plaie légère), le personnel prend toutes dispositions utiles pour soulager l'enfant, hormis l'administration de médicaments, et avertit les parents ou le responsable.

Prise de médicaments (hors traitement spécifique) : Aucun médicament ne sera administré au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire de loisirs, le personnel d'encadrement n'est pas habilité à le faire. Il appartient à la famille de le signaler au médecin traitant.

Allergies, diabète et autres : Le personnel de l'encadrement et du restaurant scolaire ne sont pas compétents pour traiter un choc allergique, une crise d'asthme, un suivi de diabète ou autres infections, les parents concernés sont tenus d'informer le service scolaire de la Mairie.

- Allergies alimentaires : Quelle que soit l'allergie et son degré d'intensité, les parents doivent fournir un panier-repas. Il sera déposé directement auprès du cuisinier du collège sans que la responsabilité du service soit engagée (transport et température). Le plat sera réchauffé pour le repas

- Autres allergies, asthme, diabète : Si un traitement spécifique existe, il sera confié au service scolaire de la Mairie avec une ordonnance.

Dans tous les cas, un protocole d'accueil individuel, à définir avec et par le médecin de chaque famille concernée sera à remettre obligatoirement au service scolaire de la Mairie avant l'accueil de l'enfant. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté.

1.8 Assurance et responsabilité

La Commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de l'accueil périscolaire de loisirs.

Il revient aux parents de prévoir une assurance de responsabilité pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer aux tiers pendant les horaires de fonctionnement du service.

En leur présence, les parents restent responsables de leur enfant à l'intérieur du bâtiment.

La Commune décline toute responsabilité concernant les bijoux ou les objets personnels des enfants.

1.9 Discipline

Les élèves inscrits à l'accueil périscolaire de loisirs doivent respecter les règles élémentaires de la discipline, de politesse et de la vie en collectivité. Les enfants doivent respecter le personnel et être poli. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel, un premier avertissement écrit sera adressé aux parents. Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou le groupe, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

2. Dispositions aux communes aux différents services

2.1 : Remarques

- Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement
- Les parents sont instamment invités à observer les conditions du règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.
- Le présent règlement prendra effet au début de chaque rentrée scolaire et est susceptible d'être modifié suivant les décisions du Conseil Municipal.
- Toutes observations, réclamations, suggestions doivent être exclusivement présentées en Mairie et non auprès du personnel des accueils.

Le Maire de Rupt sur Moselle ou son représentant se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués.

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2. De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère

3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

« Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui ».